



SYNDICAT MIXTE

PARC ROUTIER
DE LA RÉUNION

SMPRR

13, allée Maureau

97490 Sainte-Clotilde

Délibération N°2021/SMPRR-CS-172

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion s'est réuni le mardi 19 octobre 2021. Le comité s'est réuni dans les locaux du Parc Routier de la Réunion, 13 Allée Maureau, ZI du Chaudron à Sainte Clotilde, après convocation du Directeur Général des services.

Nombre total de délégués : 14

Présents : 7 titulaires

Absents : 7 suppléants

Procuration : 0

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Monsieur Jacques TECHER
- Madame Virginie GOBALOU (visioconférence)
- Monsieur Fabrice HOARAU
- Monsieur Patrice BOULEVART

Pour le Département de la Réunion :

- Monsieur Jean-François PAYET
- Monsieur Dominique GONTHIER

Pour le SDIS de la Réunion :

- Monsieur Patrick BEGUE (visioconférence)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les articles 5.3, 5.4, 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents ;

Objet : Elections du Président du SMPRR

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur MASSAIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération N°2021/SMPRR-CS-172-CS 19 10 2021

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-974-200045250-20211019-DELIB_CS_17

Monsieur Jean-François PAYET Doyen d'âge rappelle l'objet de la séance et fait un appel à candidature.

Monsieur Jacques TECHER pose sa candidature

Chaque délégué après appel de son nom vote :

Après le vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre de suffrage exprimé : 7

Monsieur Jacques TECHER a obtenu la majorité absolue.

Déclare Monsieur Jacques TECHER ayant obtenu la majorité absolue Président et est immédiatement installé.

Objet : Elections des vice-présidents du SMPRR

Monsieur le doyen d'âge cède la présidence de la séance à Monsieur le Président qui propose de procéder à l'élection des vice-présidents.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts du SMPRR, le Président informe que deux vice-présidents doivent être désignés. Il rappelle que chaque collectivité membre disposera d'un vice-président.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} vice-président :

Madame Virginie GOBALOU Conseillère régionale se présente.

Après présentation, Monsieur le Président fait procéder au scrutin.

Après vote de l'ensemble des délégués, le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre d'exprimés : 7

Madame Virginie GOBALOU a obtenu la majorité absolue.

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} vice-président :

Monsieur Dominique GONTHIER Conseiller départemental se présente

Après présentation, Monsieur le Président fait procéder au scrutin.

Après vote de l'ensemble des délégués, le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 7

Nombre d'exprimés : 7

Monsieur Dominique GONTHIER a obtenu la majorité absolue.